Les États-Unis violent les droits des enfants

Image not found or type unknown

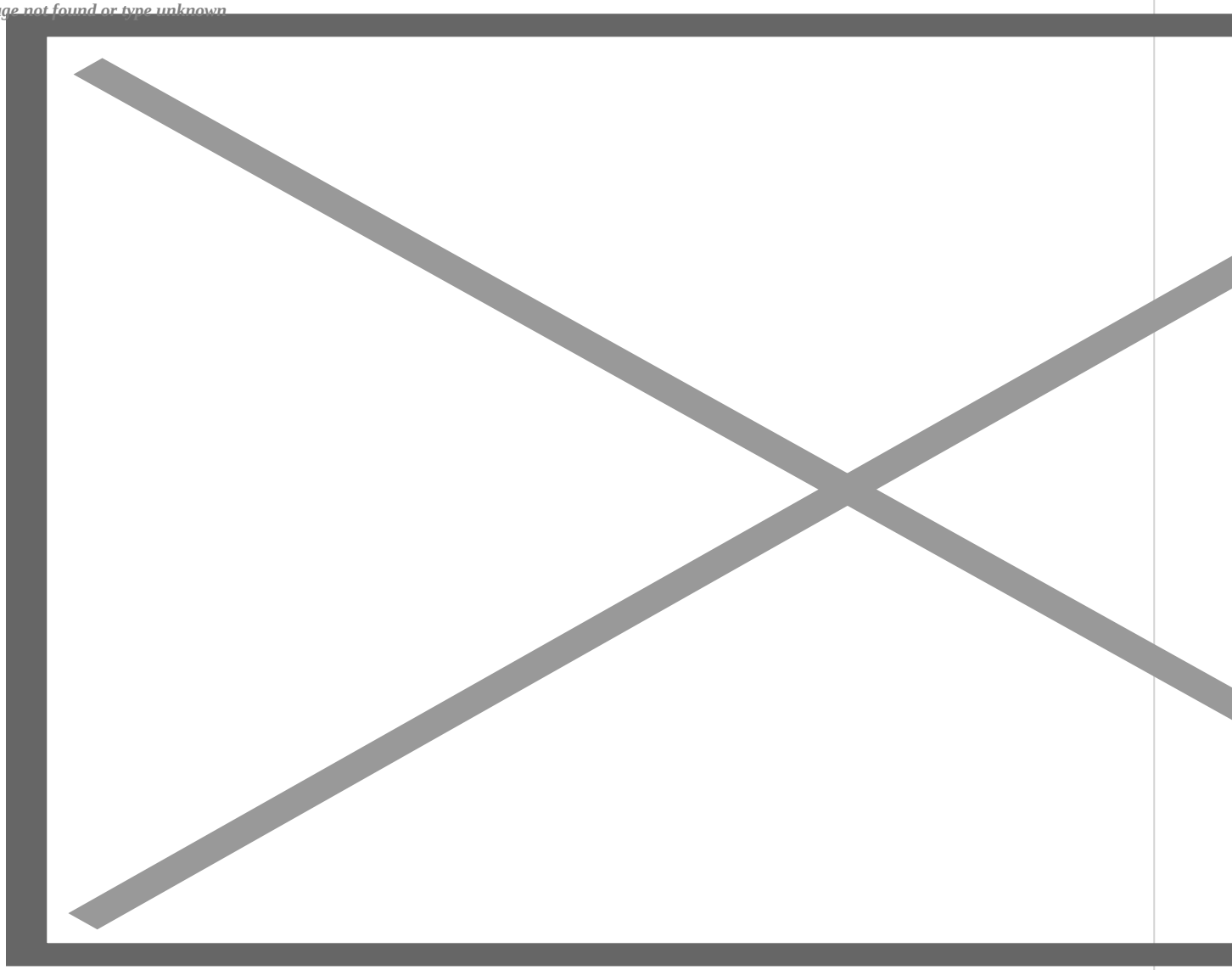

Les États-Unis violent les droits des enfants

Par Arthur Gonzalez

La Déclaration des droits de l'enfant de 1959, suivie de la Convention relative aux droits de l'enfant, a été soumise à l'approbation, à la ratification et à l'adhésion de l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989 et est entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

Contrairement à d'autres pays, les États-Unis ont refusé de ratifier la convention pour diverses raisons. Pour cette raison, près de 200 000 enfants de moins de 18 ans vivent le drame d'être emprisonnés, même dans des prisons pour adultes.

Des enfants de 13 ans sont jugés comme des adultes et condamnés à mort dans des prisons sans tenir compte de leur âge, une situation qui démontre la transgression totale de leurs droits, devenant ainsi l'ultime violateur des droits de l'homme.

Pour se faire une idée du degré de violation, il suffit de souligner que dans ce pays, qui se décrit comme le juge ultime des droits de l'homme dans le monde, seuls huit de ses États fixent un âge minimum de responsabilité pénale supérieur à 10 ans, et près de la moitié d'entre eux n'ont pas d'âge minimum pour juger et punir les enfants.

Image not found or type unknown

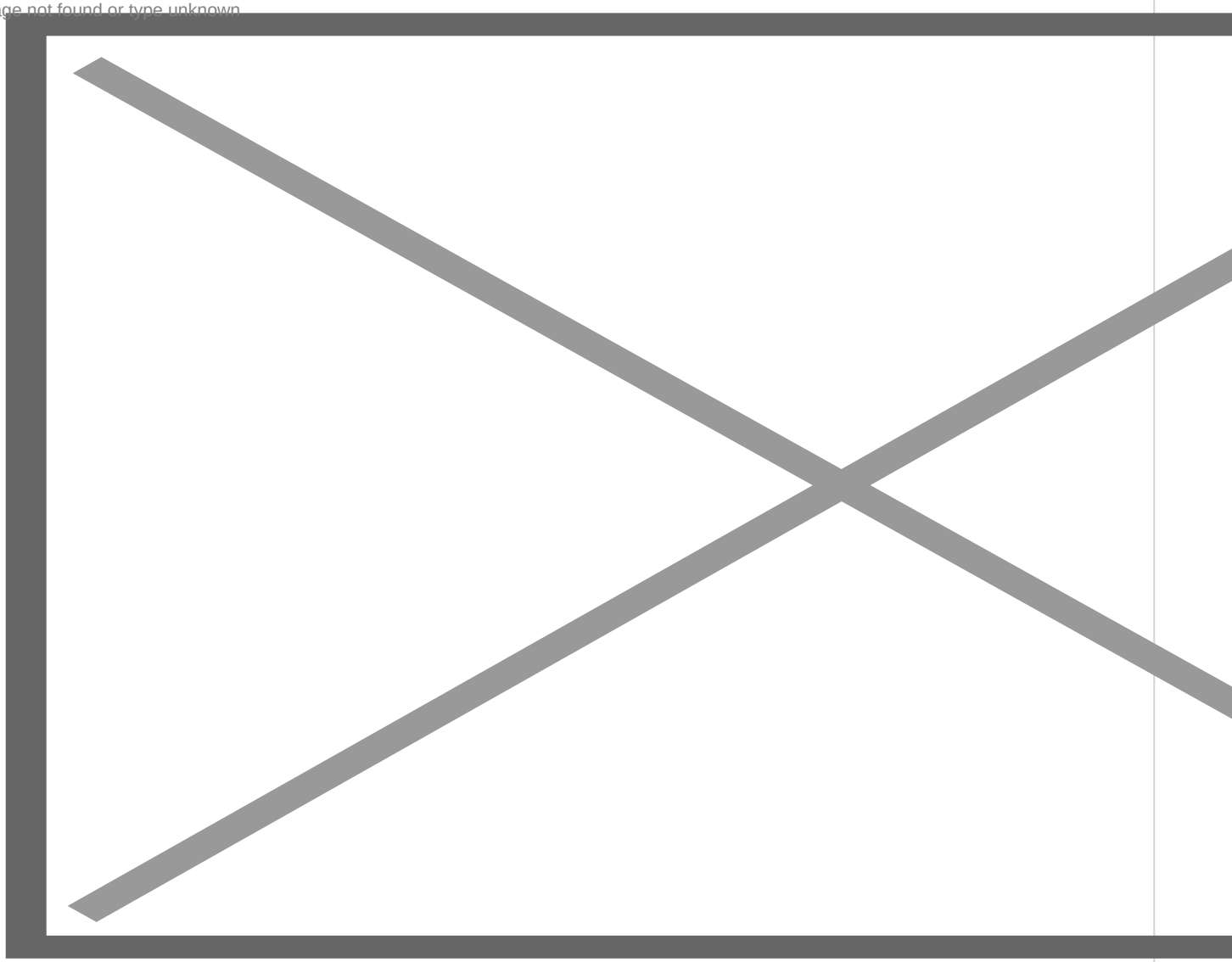

La peine de mort a été introduite au niveau fédéral au début du 19e siècle et, selon des estimations prudentes, 365 enfants ont été exécutés en 1985. Cette situation effrayante est aggravée par le fait que près de 3 000 enfants purgent des peines de prison à vie au 21e siècle, auxquels s'ajoutent 2 500 autres détenus qui ont été condamnés à la prison à vie alors qu'ils étaient encore mineurs, selon les rapports de l'Equal Justice Initiative (EJI).

Dans 14 États, les mineurs sont traités comme des adultes, ce qui crée un scénario cauchemardesque pour ces enfants qui sont victimes d'abus et de mauvais traitements de la part de la population carcérale adulte.

La politique américaine d'expulsion frappe le plus durement les enfants et les bébés

Bien que les Nations Unies aient critiqué les Etats-Unis pour être le seul pays à imposer des peines de prison à vie aux mineurs, ils n'ont jamais été sanctionnés et ne figurent sur aucune liste de pays violant les droits de l'homme. Le Parlement européen, toujours « préoccupé » par ces droits dans les pays qui ne

plaisent pas aux Yankees, n'a pas non plus adopté de résolution condamnant la violation totale des droits de l'enfant.

La Convention des droits de l'enfant, non ratifiée par les Etats-Unis, interdit la prison à vie pour les mineurs, et pas moins de 132 pays rejettent également cette peine.

Un exemple du non-respect des droits de l'enfant aux États-Unis a été l'exécution de Scott Hain par injection létale le 3 avril 2003. La veille, la Cour d'appel fédérale du 10e district de Denver avait décidé de surseoir à la sentence, mais la Cour suprême des États-Unis a annulé ce sursis.

Image not found or type unknown

Des enfants pauvres dans le pays le plus riche du monde

Cette exécution a été rejetée par le Secrétariat international de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), qui la considère comme contraire aux normes internationales relatives aux droits de l'enfant et s'inquiète du sort de 79 autres mineurs délinquants en attente d'exécution.

Un cas datant du 21 mai 2024 démontre que les droits de l'enfant ne sont pas respectés aux États-Unis, lorsque la presse de Miami a rapporté l'histoire d'une jeune fille de 13 ans qui a été emprisonnée uniquement pour avoir signalé aux services d'urgence une fausse fusillade à la Olsen High School de Dania Beach, bien qu'elle ait déclaré plus tard qu'elle plaisantait.

Comme si elle était une dangereuse criminelle, la jeune fille a été transférée au Centre d'évaluation des mineurs pour y être traitée et sera derrière les barreaux le 1er juin, Journée internationale de l'enfance.

C'est ainsi que les prétendus champions du monde des droits de l'homme agissent quotidiennement, punissant les autres comme s'ils étaient investis d'une grâce divine.

C'est pourquoi José Martí a dit : « J'ai vécu dans le monstre et j'en connais les entrailles.

---

https://www.radiohc.cu/fr/especiales/exclusivas/356524-les-etats-unis-violent-les-droits-des-enfants

RADIO HABANA CUBA

Radio Habana Cuba